

ESPÈCE, n.f. et GENRE, n.m.

SPÉC- et **GÉNÉR-** : bases savantes d'origine latine servant à former des mots exprimant l'idée d'*espèce* et de *genre*.

I. Il faut protéger les espèces en voie de disparition.

Les mots *genre* et *espèce* (en latin *species*, « apparence »), calqués sur le latin par les clercs du Moyen Âge, conservent aujourd'hui des emplois précis dans quelques domaines particuliers.

1) Domaine de la génétique : l'**ESPÈCE** est une catégorie intermédiaire entre le *genre* et la VARIÉTÉ ou la RACE ; le **GENRE** est plus général, l'*espèce* plus particulière. - *Le lynx était une espèce menacée et même une espèce en voie de disparition. On le réintroduit et on le protège dans certaines régions.* - *Dans les prairies des Alpes, on trouve de nombreuses espèces de plantes rares.*

— Tout être humain appartient à l'*espèce humaine* (NB : le *genre humain* est une locution usuelle, mais scientifiquement incorrecte ; l'*espèce humaine* appartient à l'ORDRE des primates, à la FAMILLE des hominidés et au *genre* « homo » qui comprend une seule *espèce* vivante l'*homo sapiens*, la nôtre, et plusieurs *espèces* fossiles).

— Les différentes *espèces* présentent des différences **SPÉCIFIQUES** ; chacune a sa **SPÉCIFICITÉ** que les savants peuvent **SPÉCIFIER**.

— Un **SPÉCIMEN** est un individu qui possède tous les caractères de l'*espèce* à laquelle il appartient et suffit à en donner une idée juste. *Le botaniste en mission en Amazonie a rapporté quelques beaux spécimens de plantes encore inconnues.*

2) Domaines littéraire et artistique : on distingue différents **genres littéraires** : le théâtre, le roman, la poésie, et aussi divers *genres* dans les autres domaines artistiques : fresque, tableau de chevalet en peinture, sonate, concerto en musique, etc.

3) Domaine grammatical : les noms sont de **genre** masculin ou féminin. L'adjectif *s'accorde en genre et en nombre* avec le nom auquel il se rapporte.

4) Domaine financier : on appelle *espèce* toute monnaie, métallique ou papier, ayant cours légal. *Max paye en espèces* : avec de la monnaie, non par chèque ou par carte.

5) Domaine juridique : un *cas d'espèce* est particulier ; il n'entre pas dans une catégorie plus générale clairement définie par la loi ; il doit être étudié **SPÉCIALEMENT**. - Loc. adv. *En l'espèce* : dans ce cas particulier.

6) Emplois étendus des mots ci-dessus.

— Un **spécimen** est un échantillon de n'importe quelle série d'objets, notamment une publication adressée gratuitement par un éditeur à une personne qui peut en faire la promotion.

— Tout objet, en dehors des *espèces* animales et végétales, a sa **spécificité** s'il ne se confond pas avec d'autres.

— Tout être humain peut **spécifier** un point particulier de ce qu'il explique : le définir avec la plus grande précision.

II. Chaque métier exige des connaissances spéciales.

1) Un X **SPÉCIAL** est PARTICULIER à une certaine catégorie d'objets. *Pour traiter des maladies rares, il faut des médicaments spéciaux que les pharmaciens n'ont pas toujours en boutique.* - *Les hôtes de marque, accueillis à l'aéroport sont amenés dans un salon spécial.* - *Une autorisation spéciale a été accordée à ce chercheur pour consulter des archives secrètes* : une autorisation exceptionnelle, justifiée par un *cas d'espèce*.

2) Un **SPÉCIALISTE** est une personne qui s'est **SPÉCIALISÉE** dans un domaine particulier qui est sa **SPÉCIALITÉ** ; mais une excessive **SPÉCIALISATION** peut avoir des inconvénients, ne permettant pas d'avoir des *vues d'ensemble* sur une discipline donnée. *Les artificiers sont des spécialistes des matières explosives ; le déminage est une de leurs spécialités.*

— Notamment en médecine, on oppose les *spécialistes* d'un certain organe aux généralistes qui font de la *médecine générale*.

— Les journaux ont, dans divers pays du monde, des *envoyés spéciaux* qui sont des spécialistes des affaires de ce pays.

3) Une **spécialité** régionale est un produit de terroir. *Dans ce restaurant alsacien, on peut goûter à diverses spécialités : la choucroute, la tarte flambée, le coq au Riesling, etc.*

4) Un X **GÉNÉRIQUE**, qui appartient au **genre**, s'oppose à un Y **spécifique**, qui appartient à l'*espèce*, moins extensive. Un *médicament générique* n'est pas une **spécialité pharmaceutique** coûteuse.

— Au cinéma, on appelle *générique* (nom masc.) la liste de toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation du film.

III. Jean et Max n'ont pas le même genre de vie.

Genre, espèce et sorte dans le langage courant, désignent des catégories vagues.

1) X est un **genre** de Y : il fait partie de la catégorie Y. *Le ski est un genre de sport qui demande de bons muscles.* - *Lorsqu'on voyage, on doit s'adapter à de nouveaux genres de vie.* - *Anne a un genre de beauté qui ne plaît pas à Jean : il n'aime pas ce genre de femme. Jean n'est pas attiré par Anne. Elle n'est pas son genre* : le genre qui lui plaît.

— X est du genre de Y : il ressemble plus ou moins à Y. *Jean a fait construire une maison du genre de (ou du même genre que) celle de Pierre ; c'est une maison du genre chaumière ; il aime les maisons de ce genre.* - *Comme il fait chaud, je boirais bien un jus d'orange ou quelque chose de ce genre.* - *Noé ne va jamais dans les bars : il ne fréquente pas ce genre d'endroit ; il va plutôt dans les bibliothèques et les musées, car il préfère ce genre de choses.* - *Napoléon était un conquérant du genre d'Alexandre ou de Jules César.*

2) Max a un **genre** aux yeux d'un observateur qui catégorise à sa manière.

— Sa façon de penser ou d'agir. *Ce n'est pas le genre de Pierre, de manquer à sa parole ; mais c'est bien son genre d'être toujours en retard ! Ce serait assez dans son genre d'avoir oublié notre rendez-vous.*

— Son apparence, en conformité ou en décalage par rapport aux normes sociales : Max a *bon genre* ou *mauvais genre*, un *drôle de genre* selon que sa manière de s'habiller et de se comporter permet de supposer qu'il est bien ou mal élevé, a une bonne ou une mauvaise conduite, ou un comportement hors normes. Si Max est toujours vêtu avec élégance et a de bonnes manières, il est *bon chic, bon genre* (BCBG). S'il se fait remarquer par quelque chose d'original, il a *du genre* (un peu vieux). - *François porte toujours une écharpe rouge et un feutre noir pour se donner un genre : il se donne le genre artiste.*

3) **Genre**, syn. **SORTE** + adj. indéfini.

— avec article défini. *Dans ce magasin de meubles on trouve tous les genres de chaises / toutes les sortes de chaises.*

— sans article défini. *On y trouve des meubles en tous genres, syn. des meubles de toutes sortes, toutes sortes de chaises, différentes sortes de chaises.* - *Mon interlocuteur a utilisé toutes sortes d'arguments, mais il ne m'a pas convaincu.* - *Cet emploi offre des avantages en tous genres / de toutes sortes.*

4) Une **espèce** / une **sorte** de X humain (au pl.). *Dans le métro on croise des gens de toute espèce / de toutes sortes.* - *Jean n'appartient pas à cette espèce / cette sorte d'hommes qui dépensent sans compter.*

— *Espèce*, en parlant d'humains est facilement péjor. ; *sorte* est plus neutre. *Ce repris de justice est un individu de la pire espèce.*

— **Spécial** au sens de « bizarre » (plutôt péjor. et fam.). *Eric est spécial* : il a un comportement bizarre. — *Il a des mœurs spéciales.*

5) Max **ASSORTIT** X à Y : il place à côté de Y un X de même **sorte** qui lui CONVIENT bien. *Sylvie assortit la couleur de son chemiser à celle de sa jupe.*- X et Y sont *bien / mal assortis* : ils se conviennent ou ne se conviennent pas. *Max et Léa sont mal assortis, c'est pourquoi ils se disputent souvent.*

— Max **RÉASSORTIT** Y qui était DÉPAREILLÉ : si, par suite d'une perte ou d'une vente, un élément X fait défaut à un ensemble Y, Max essaye de se procurer un X semblable au précédent ou du moins ressemblant. Un commerçant qui a vendu plusieurs éléments d'une série d'articles *se réassortit* ; il fait un **RÉASSORTIMENT**.

— Un **ASSORTIMENT** est un ensemble d'objets de même *sorte*, mais pas tous semblables. *Il y a dans le magasin de meubles tout un assortiment de chaises.* - *On sert en entrée un assortiment de charcuteries.*

6) Une **espèce de**, syn. **une sorte de** X (au sing.) : quelque chose ou quelqu'un qui ressemble vaguement et imparfaitement à X. *Jean porte une espèce / une sorte de manteau* : un drôle de vêtement qui ressemble vaguement à un manteau. - *Mon voisin est une espèce d'inventeur* : il fabrique des machines bizarres, peu utilisables. - *Jean a été pris d'une espèce de rage quand Noé a emprunté sa voiture sans son autorisation.*

GR : *espèce* étant un nom féminin, il est incorrect, quoique fréquent, de dire **un espèce de X* lorsque X est masculin.

7) **Espèce de** + nom sert à former des expressions où le mot *espèce* ne sert qu'à renforcer le sens du terme complément, dans l'expression figée *cela n'a aucune espèce d'importance* et dans des formules insultantes : *Espèce d'idiot ! Tu as cassé le vase de grand-mère !*

8) Loc. conj. exprimant l'idée de moyens ou de conditions orientés vers un certain résultat : *de telle sorte que* + indic., syn. *de telle FAÇON que / de telle MANIÈRE que / J'avais rangé mes dossiers de telle façon / de telle manière ! de telle sorte que mon remplaçant a fini le travail sans peine.*